

# **GE\_GERICHTE A/4499/2011 vom 10. August 2012**

GE Cour de justice, 2012-08-10, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_A\\_4499\\_2011](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4499_2011)

FR: GE\_GERICHTE A/4499/2011 du 10 août 2012

IT: GE\_GERICHTE A/4499/2011 del 10 agosto 2012

## **Erwägungen**

### **E. 1**

Anamnèse détaillée.

### **E. 2**

Plaintes de l'assurée et autres données subjectives.

### **E. 3**

Constatations objectives.

### **E. 4**

Diagnostic(s).

### **E. 5**

Peut-on encore attendre une amélioration notable de l'état de santé de l'assurée ? si oui, quelles mesures proposez-vous ?

### **E. 6**

Si l'assurée nécessite un traitement, veuillez indiquer lequel, sous quelle forme, dans quel intervalle et pour quelle durée.

### **E. 7**

L'état de santé de l'assurée est-il actuellement stabilisé ?

### **E. 8**

Veuillez déterminer les limitations fonctionnelles présentées par l'assurée.

### **E. 9**

Quelles sont les conséquences de l'atteinte à la santé sur la capacité de travail de l'assurée, dans son activité habituelle, en pour-cent ?

### **E. 10**

Veuillez déterminer le début de l'incapacité de travail et son évolution dans le temps.

### **E. 11**

Y-a-t-il une diminution de rendement ? si oui, de combien (en pour-cent) ?

### **E. 12**

Dans quelle mesure une activité lucrative adaptée est-elle raisonnablement exigible de l'assurée, en pour-cent, et dans ce cas dans quel(s) domaine(s) ?

### **E. 13**

Le cas échéant, y-a-t-il une diminution de rendement ? si oui, de combien (en pour-cent) ?

**E. 14**

La capacité de travail peut-elle être améliorée par des mesures médicales ? si oui, lesquelles ?

**E. 15**

Veuillez évaluer les chances de succès d'une réadaptation professionnelle.

**E. 16**

Pronostic.

**E. 17**

Quel est le taux de l'atteinte à l'intégrité des suites de l'accident, selon les tables du service médical de la SUVA, en tenant compte d'une éventuelle aggravation prévisible dans le futur ?

**E. 18**

Toutes remarques utiles et propositions de l'expert. Invite l'expert à déposer à sa meilleure convenance un rapport en trois exemplaires à la Cour de céans ; Réserve le fond. La greffière Nathalie LOCHER La présidente Doris GALEAZZI Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.